

## **« L'avenir est ailleurs » : contrôle, domination et évincement des populations antillaises des territoires de France entre 1963 et 1981 ?**

**Malika DANICAN**

*Présentée comme une menace au développement économique et social, la croissance démographique des anciennes colonies françaises à partir des années 1950 conduit le gouvernement français de Michel Debré à trouver une solution de régulation : l'émigration des populations Ultramarines vers la France. Dès lors, les décennies qui suivent sont marquées par la planification et la mise en place d'une politique migratoire de la France à l'intention des Antilles et de ses départements d'outre-mer.*

*Cet article s'intéresse à une période que l'on comprend comme charnière et déterminante dans le développement des îles de Guadeloupe, de la Martinique, mais aussi la Réunion et la Guyane. Il questionne l'influence des doctrines néomalthusiennes dans les choix politiques et orientations à l'égard des populations françaises d'outre-mer. Aborder l'histoire de l'émigration antillaise à la lueur des doctrines néomalthusiennes permet de déceler des tentatives politiques de contrôle, de domination voire d'évincement des populations antillaises.*

Mots clés : Politique migratoire ; politique de peuplement ; néomalthusianisme ; BUMIDOM ; France ; Département d'outre-mer

## Introduction

Il est étonnant de constater que, plus souvent que rarement, bon nombre de jeunes originaires des départements et régions d'Outre-mer partent faire « maison ailleurs ». Pour beaucoup, les Antilles représentent aujourd'hui la terre des anciens, un lieu de passage ou de retour aux sources. Aux Antilles, « les jeunes naissent une valise à la main ».

À partir de dix-huit ans, dans les départements français d'Outre-mer, les jeunes s'envolent aussi simplement que systématiquement pour de nouvelles terres. Pour poursuivre la scolarité ou trouver un emploi, ils quittent les îles pour la France hexagonale ou encore pour l'étranger. On ne peut désormais plus nier l'impact des départs sur la structure démographique et l'organisation sociale des îles : à titre d'exemple, le vieillissement des populations guadeloupéenne et martiniquaise serait des plus alarmiste à l'échelle nationale. La fuite des cerveaux quant à elle serait un fléau pour le développement économique. L'émigration est une réelle menace au renouvellement des populations des départements d'outre-mer.

Pourtant, jusqu'au milieu du XIXe siècle, la Guadeloupe et la Martinique étaient des terres d'accueil plutôt que de départ, marquées par une immigration massive. Que s'est-il donc passé ? Dans leur ouvrage *La dimension migratoire des Antilles* Domenach et Picouet (1992) accordent un chapitre au passé migratoire des îles (1635-1953). Ils reviennent sur la période des premiers transferts conséquents de populations qui auraient eu lieu en même temps que l'éviction définitive des peuples amérindiens. De ce fait, jusqu'en 1884, date à laquelle les conseillers généraux ont voté l'arrêt des derniers contingents d'immigration contractuelle (Domenach et Picouet, 1992 : 37), les colonies à l'instar de la Guadeloupe et la Martinique étaient conjointement inscrites dans un processus quasi ininterrompu d'immigration. La main-d'œuvre se serait accumulée par vagues ethniques distinctes en provenance de l'Europe, de l'Afrique, ou encore de l'Asie. Plus tardivement les Antilles françaises ont également vu s'insérer de groupuscules divers qui ont effectué des séjours suffisamment longs pour qu'on puisse les considérer comme des immigrant.es — ce fut

notamment le cas des commerçant.es de diverses nationalités. À ces derniers, les auteurs ajoutent aussi les militaires occupants, anglais notamment, ainsi que d'autres peuples fuyant l'Europe ; une immigration que l'on ne peut ignorer selon Domenach et Picouet (1992, 45-46).

Durant toutes ces années d'immigration, la croissance démographique des îles a été répertoriée comme étant sans incidence notable sur le développement au sens où le nombre ne constitue pas de frein au développement économique des îles. Cependant, à partir de 1945, alors que les anciennes colonies s'apprêtent à devenir des départements français, leur démographie est considérée comme étant explosive et par le fait même, problématique. L'État fait référence à une « surpopulation », et face à un tel phénomène, le gouvernement français aurait été contraint d'agir en prônant le contrôle des naissances et l'organisation de l'émigration (Vergès, 2017).

Françoise Vergès aborde de manière critique les prises de position du gouvernement français de l'époque. Elle considère que la France, par le contrôle des naissances et l'organisation de l'émigration, pose les bases d'une politique qui conduit le pays à reconfigurer à plusieurs reprises l'espace de la République, provoquant un repli progressif sur l'hexagone au détriment des outre-mer, où les abus se multiplient. En s'appuyant sur les notions de genre, de race, de classe dans une ère postcoloniale, l'auteure entend faire la lumière sur l'histoire mutilée des populations françaises ultramarines. Elle revient sur l'histoire douloureuse de la stérilisation forcée des femmes à l'île de la Réunion tout en évoquant l'affaire des enfants réunionnais déportés connue sous le nom des « enfants de la Creuse ». Son ouvrage, *Le ventre des femmes* (2017) met en lumière des exemples trop peu connus de violences à l'égard des populations ultramarines par les autorités françaises.

Dans cet article, nous nous intéressons à la mise en place de la politique migratoire encadrant le départ des Antillais.es vers la France hexagonale à partir des années 1960. En effet, pendant une vingtaine d'années, le gouvernement français de Michel Debré orchestre et régule le déplacement des populations originaires d'outre-mer vers la France hexagonale. Si aujourd'hui la période 1963-1981 tend à se comprendre comme charnière et déterminante au développement contemporain des

îles de Guadeloupe et la Martinique (Lirus-Galap, 2016), il est nécessaire de s'intéresser aux motivations et mécanismes de l'émigration planifiée aux airs pourtant spontanés. Une meilleure compréhension de l'histoire de la migration aux Antilles pourrait s'avérer utile pour qui souhaite saisir et interpréter des éléments de la conjoncture actuelle des départements français d'outre-mer.

Nous proposons d'aborder l'émigration planifiée et encadrée comme une réponse à un problème public, mais à la lueur des outils théoriques que proposent les doctrines démographiques. Nous nous attardons sur les possibles influences de la conception néomalthusienne dans la conception et l'implémentation de la politique migratoire française de 1963 à 1981. Cet article s'emploie finalement à interroger les tentatives politiques de contrôle, de domination voire d'évincement des populations antillaises par le déplacement massif des jeunes Ultramarin.es.

## **I. Institutionnalisation de l'émigration antillaise vers la France hexagonale**

### **a. Un contexte social, économique et politique favorable à l'institutionnalisation de la migration**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France se reconstruit et embrasse le rythme des Trente Glorieuses. De l'autre côté de l'Atlantique, les tensions économiques et sociales sont particulièrement vives dans les îles. On observe un déclin des activités agricoles traditionnelles, et la fermeture des usines sucrières entraîne une libération des forces de travail. Jadis terres d'immigration, les Antilles françaises se transforment en foyers de main-d'œuvre prête à l'emploi. À cette même période, la loi n° 46-451 du 19 mars 1946, portée entre autres par Aimé Césaire<sup>1</sup>, reconnaît aux anciennes colonies le statut de départements français d'outre-mer (DOM). Les îles font désormais partie intégrante de la France hexagonale et sont d'autant plus sous tension que les populations ultramarines réclament leurs droits sociaux à l'État providence. La crise de l'économie s'accompagne de revendications sociales et les idées

---

<sup>1</sup> Aimé Césaire (1913-2008) est un écrivain et homme politique français. Député de la Martinique, il est également fondateur et représentation du mouvement littéraire de la négritude.

indépendantistes gagnent du terrain. Les contestataires, s'inspirant des mouvements révolutionnaires à Cuba ou en Chine dénoncent injustice, et différences de prise en charge et d'accompagnement social entre la France hexagonale et les départements outre-Atlantique.

Pour le gouvernement Michel Debré, l'absence de développement économique aux Antilles est directement assimilée à une question d'équilibre démographique. La hausse de chômage et les tensions sociales résultent d'une population en surnombre. Pour y remédier, le Premier ministre du Président Charles de Gaulle privilégie à la Réunion la diffusion de la contraception des femmes dans une optique de contrôle de naissance (qui aboutit à des stérilisations et avortements forcés) et opte de manière plus générale, pour l'émigration encadrée des forces vives des territoires vers la France. Dans la foulée, une société d'État dotée de la personnalité civile et d'autonomie financière voit le jour, il s'agit du Bureau pour le Développement des Migrations intéressant les Départements d'outre-mer (BUMIDOM). Selon l'arrêté du 26 Avril 1963, l'institution incarne désormais l'instrument de la politique de migratoire à l'intention des Antilles. Le BUMIDOM initie et encadre l'émigration vers la France métropolitaine des Ultramarins et plusieurs missions lui sont alors assignées, parmi lesquelles Constant retient :

- L'accès à l'information pour les futurs migrants ;
- La sélection professionnelle des candidats ;
- L'organisation et coordination de la mise en route et de l'accueil ;
- La formation professionnelle et le placement de la main-d'œuvre migrante ;
- La facilitation des implantations à caractère familial ;
- La création et la gestion des centres d'accueil et de transit ;
- La coordination pratique des activités des différents organismes intervenant dans la réalisation des programmes concernés. (Constant, 1987 : 15-16)

L'émigration massive des actifs non employés vers la France hexagonale convoque des jeunes âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Ils sont appelés à occuper, pour l'essentiel, des emplois peu qualifiés à la fonction publique à laquelle d'ailleurs la main-d'œuvre étrangère ne peut alors prétendre (Constant, 1987 : 9-10). La France doit relever le défi de

l'industrialisation et les citoyen.nes ultramarin.es sont vivement conviés à rejoindre la reconstruction. Entre 1963 et 1981, on estime à plus de 160 000 le nombre d'Ultramarin.es originaires de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, qui émigrent vers la France hexagonale par le biais du BUMIDOM (Condon, 2008 ; Haddad 2018). Ils sont des jeunes hommes et femmes, arrivant tout juste sur le marché du travail. L'exode leur offre un aller simple pour la France, avec la promesse de formation et d'emploi en Métropole. Les bumidomien.nes sont convaincus qu'il n'y a aucun avenir chez eux, et que seule la métropole les sauvera de la misère et d'un destin sans lendemain (Vergès, 2017 : 143). « L'avenir est ailleurs » est en outre le slogan que l'on retrouve sur tous les supports publicitaires et promotionnels de l'institution. À la fois mère patrie et société d'accueil, la France hexagonale apparaît comme un eldorado pour ces jeunes issus de milieux précaires, et une chance inouïe d'ascension sociale. Ils partent en grand nombre, souvent seuls, et sont rejoint.es par leur conjoint.e, et enfant s'il y a lieu. Il arrive qu'ils soient également suivis par leurs frères et sœurs, ou autres membres de la famille. Selon Giraud et Coll., leur présence est telle que les Ultramarin.es en métropole en viennent rapidement à constituer la « troisième île » (Giraud et Coll., 2009 : 175).

Bien qu'a priori le contexte de migration repose sur une promesse de mobilité sociale, la réalité est tout autre pour les candidat.es à l'émigration. À partir des années 1970, les possibilités d'épanouissement et d'emplois qui conditionnent le bon fonctionnement du système rétrécissent peu à peu (Domenach et Picouet, 1992 : 87). Les jeunes bumidomien.nes font face à des difficultés d'insertion, d'intégration et d'épanouissement. Les promesses de formation sont pour la plupart des leurres, l'ascension sociale, un mythe. En fin de compte, les Antillais.es occupent des postes qu'ils n'avaient pas imaginés, et se retrouvent dans des conditions de pauvreté extrême (Pattieu, 2016). En effet, lors de leur inscription au BUMIDOM, il était demandé aux Ultramarin.es de spécifier leur projet d'étude ou d'emploi. Le BUMIDOM devait permettre à ces derniers de réaliser leur rêve, et d'exercer ces professions nécessitant une formation en métropole. Au lieu de cela, leur exode aurait davantage profité à une France en demande de main-d'œuvre spécifique — car seuls

les citoyen.nes français.es pouvaient à l'époque être embauché.es dans les sociétés d'État et la fonction publique — et peu qualifiée à Paris, mais également en province, où sont situées les antennes et anciens relais de la traite esclavagiste (Haddad, 2018).

Des comités nationaux d'accueil des Antillais.es sont créés parmi lesquels l'Association des travailleur.euses antillais.es et guyanais.es en France (AMITAG), le Centre d'aide de ressortissant.es d'outre-mer (CNARM), ce qui permet l'émergence progressive d'instances représentatives institutionnalisées. Des conventions sont également conclues entre le BUMIDOM et le Centre d'Aide sociale des Originaires d'outre-mer (CASODOM) permettant de relayer la société d'État (Domenach et Picouet, 1992 : 88). Lorsque Georges Pompidou succède au Général de Gaulle, le plan migratoire est reconduit (1971-1975) tout en mettant l'accent, pour la première fois, sur la nécessité d'engager une politique économique dynamique dans les sociétés d'origine : « la croissance de la production et des équipements publics devra, dans chacun des départements et territoires d'outre-mer être plus rapide que celle réalisée en métropole » (Domenach et Picouet, 1987 : 84). Sauf que ni la gestion pompidolienne de la question migratoire ni celle du Président Giscard d'Estaing (1974-1981) ne suffisent à améliorer le développement des îles ni rétablir l'image du BUMIDOM :

Entre 1963 et 1981, le système d'émigration, tel qu'il a été conçu, a fait, de bon nombre d'entre eux, des parias<sup>2</sup> qui, couverts de honte, se sont adressés à partir de 1982 à l'Agence pour l'insertion des travailleurs d'outre-mer (ANT) (Lirus-Galap, 2016 : 115).

La migration dite organisée entame finalement une décrue régulière, tout en découvrant, dans son retrait, l'acuité des problèmes d'insertion sociale de migrant.es en proie à des crises d'identification (Lirus-Galap, 2016 : 115). Une migration hors BUMIDOM dite « spontanée » prend de l'ampleur, et progressivement, on assiste à la politisation de la question migratoire aux Antilles, comprise désormais davantage comme une immigration de peuplement qu'une émigration de travail par la

---

<sup>2</sup> L'auteur emploie ce terme pour définir l'individu privé de tous droits religieux ou sociaux, soit par son origine, soit par exclusion de la société. C'est d'exclusion sociale qu'il s'agit ici.

population. En réalité, la poursuite de l'impulsion publique se heurte à la mobilisation de la périphérie et à la contestation locale grandissante de l'État. L'incitation publique à la migration se transforme. L'évolution démographique des populations antillaises sous l'effet conjugué de l'émigration et du contrôle des naissances (Vergès, 2017) laisse transparaître entre 1965 et 1975 une baisse de la fécondité — de 25 % en Guadeloupe et de 40 % en Martinique note Vergès. Les départs massifs n'entraînent pas la baisse du chômage ou du sous-emploi tel qu'anticipé par le discours des pouvoirs publics. Les îles restent dans l'attente d'un développement économique (Domenach et Picouet, 1992 : 88). En somme, la migration se solde par un processus d'assimilation contrariée (Domenach 1992 ; Constant 1987) à un tel point que le rôle du BUMIDOM demeure encore aujourd'hui un sujet controversé (Haddad, 2018 : 149). L'intégration pour bon nombre d'Ultramarin.es aurait eu lieu dans un environnement contraignant et peu honorable ; la participation au BUMIDOM renverrait entre autres à reconnaître, révéler à assumer la condition sociale des Bumidomien.nes et leur famille.

Enfin, après 1981 c'est un nouveau contexte politico-économique qui transforme les dispositifs publics liés à la migration, ainsi que les parcours des personnes migrantes en France métropolitaine. Le BUMIDOM s'éclipse au profit de l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des travailleur.euses d'outre-mer (ANT) puis récemment au profit de l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM). La création de l'ANT en 1982 a lieu avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. La mission principale de l'institution s'entend dans une démarche d'accompagnement du projet migratoire, plutôt que d'incitation ou d'organisation comme a pu l'être le BUMIDOM. Le projet migratoire, désormais unique à chacun, semble s'émanciper de la subordination de la volonté politique, et la formation ainsi que l'insertion professionnelle sont au cœur des actions de l'Agence. À la différence du BUMIDOM qui n'assurait que l'aller simple pour Paris, l'ANT garantit le retour éventuel des ultramarin.es dans leur territoire d'origine.

En 2006, les statuts de l'institution sont modifiés et donnent naissance à LADOM. Depuis 2009, l'organisme public est chargé d'accompagner les migrations des résident.es Ultramarin.es qui cherchent une qualification



ou une insertion professionnelle en dehors des îles. Dans un souci de « continuité territoriale » et au profit de la « mobilité » — plutôt que « migration », l'institution justifie son existence avec la mise en place d'un « passeport-mobilité ». Afin de pallier l'éloignement géographique des personnes en demande d'emploi de plus de dix-huit ans, l'organisme assure une aide financière sous forme de prise en charge des billets d'avion. Aujourd'hui, LADOM accompagne tant bien les étudiant.es, les demandeurs d'emploi ou entrepreneur.es dans leur projet de mobilité. Après avoir présenté le contexte d'implémentation de la migration domienne entre 1963 et 1981, il convient de s'attarder sur les spécificités de l'émigration dont il est question. En effet, il est possible de constater que les choix et motivations de l'émigration répondent à la fois à une logique de choix individuels, mais aussi à une approche macro-structurelle. Par ailleurs, la politique du BUMIDOM répond aussi aux caractéristiques d'une logique fonctionnaliste.

### **b. Les spécificités de la migration antillaise menée par le BUMIDOM**

Parmi les causes et origines du phénomène migratoire, on retrouve dans l'ouvrage *Les théories de la migration* de Victor Piché (2013), cette idée « d'opportunité intermédiaire », un concept que l'on convoque notamment chez Stouffer (1940), Sjaastad (1962) et Lee (1966). Lee, partant du principe que le choix de la migration repose sur le résultat d'un calcul individuel fondé sur les facteurs d'attraction et facteurs de répulsion (Lee in Piché, 2013 :21), s'éloigne de l'idée coût-bénéfice pour introduire l'idée d'une intervention subjective. Avec Lee donc, « ce ne sont pas tant sur les caractéristiques objectives que les perceptions individuelles des lieux d'origine et des destinations qui provoquent la migration » (Lee in Piché, 2013 :21). Ces perceptions individuelles, on les retrouve dans le cas du BUMIDOM, avec cette idée d'eldorado nourrie et renforcée par les Antillais.es, avant la grande désillusion de la migration, mais aussi par le construit ou la projection autour de la possession de la citoyenneté que les bumidomien.nes entendent comme atout. En lisant Constant (1987), on se rend compte que la migration des originaires d'outre-mer, au moins à ses débuts, n'a pas été vécue par la majorité

comme un mouvement comparable à celui des travailleur.euses étranger.es. C'est en qualité de français.es qu'ils conçoivent leur mobilité. Or, par les postes occupés et les difficultés d'intégration, leurs épreuves et conditions de vie renvoient souvent aux réalités vécues par les personnes étrangères en France hexagonale. L'évolution économique des départements conduisait les migrant.es à rêver d'un ailleurs où la vie était réputée plus facile, d'autant que les différences de protection sociale entre la métropole et l'outre-mer étaient suffisamment significatives (Constant, 1987 : 16). Pour plusieurs auteurs, il y a eu un système idéologique à l'œuvre dans les îles qui a favorisé l'association entre l'ascension sociale et l'identification à la culture française (Constant, 1987 : 16 ; Glissant, 1981 ; Domenach et Picouet, 1992 : 87). La métropole et plus singulièrement Paris « cristallisai[en]t toutes les ambitions personnelles comme le cadre somptueux de la réussite professionnelle » (Constant, 1987 : 16). La migration était donc conçue, individuellement, mais aussi collectivement, dans les termes d'un projet de promotion sociale. Pour Constant il s'agit du « [...] désir de se penser français à part entière et de proclamer sa nationalité comme un signe de fierté et de dignité », au point où les difficultés d'installation auxquelles ils étaient confrontés une fois arrivés ne leur \*semblaient pas différentes de celles rencontrées par les provinciaux « montés » à Paris (Constant, 1987 : 16).

Parmi les facteurs qui interviennent dans le processus migratoire, Lee mentionne aussi les contacts personnels et les sources d'information existant dans le lieu de destination. Comme le fait remarquer Piché, cette idée nous rapproche de la notion de « réseau migratoire », notion qui deviendra centrale dans les théories à partir des années 1980, avec Boyd (1989) et Massey (1990) (Piché, 2013 : 22).

À la lueur des approches théoriques basées sur une décision individuelle, il est possible d'entrevoir un certain nombre de causes de la migration antillaise vers la France. Toutefois, la migration rattachée au BUMIDOM peut — sinon doit — aussi se comprendre à l'aune des approches macro-structurelles.

Les approches macro-structurelles de la migration mettent l'accent sur le contexte dans lequel se prennent les décisions migratoires (Piché, 2013 : 26). En considérant les travaux de Akin Mabogunje (1970 in Piché

2013), Piché introduit l'approche systémique. En effet, Mabogunje présente dans son schéma les éléments de l'environnement qui peuvent affecter les mouvements migratoires. Il considère alors aussi bien l'environnement économique, marqué par le salaire, le coût de la vie ou encore le degré de développement industriel, que l'environnement technologique faisant référence au réseau de transport et de communication, l'environnement social déterminé par l'éducation et la santé, et aux facteurs politiques (Piché, 2013 : 26). Pour Piché, l'approche de Mabogunje permet d'appréhender la migration comme un phénomène imbriqué dans un système de variables (Piché, 2013 : 26). Par ses écrits, Mabogunje aurait inspiré d'autres auteurs dont Michael Burawoy (1976 in Piché 2013). En remettant en question la rationalité de l'acteur, ce dernier affirme que « l'individu ne peut pas être considéré uniquement comme un acteur rationnel maximisant des intérêts sous l'effet des forces du marché ». Selon Piché, l'individu en contexte migratoire considère des facteurs politiques et structurels dans l'équation (Piché, 2013 : 27). En réalité, le cœur de la théorie de Burawoy tient au fait que « les facteurs économiques ne peuvent pas imposer à eux seuls la séparation du migrant et de sa famille ; ils doivent être soutenus par des structures coercitives. » (Piché, 2013 : 28). L'approche développée par Burawoy introduirait les facteurs macro-structurels dans le processus migratoire. Au-delà de la propension individuelle à migrer en fonction du capital humain, la migration répondrait selon lui d'abord et avant tout à une demande de main-d'œuvre, une demande à destination des villes privilégiées par l'immigration (Piché, 2013 : 29). C'est vraisemblablement ce que soutient Saskia Sassen (1988 in Piché, 2013) pour qui l'immigration se comprend comme un phénomène essentiellement urbain qui concerne en particulier les grands centres urbains du monde développé (In Piché, 2013 : 29). La migration permet la réorganisation de la production industrielle et provoque une explosion de l'offre d'emplois peu rémunérés. D'ailleurs, les recherches de Sassen se sont centrées sur la restructuration de l'activité économique qui a changé aussi l'organisation du travail et a modifié la demande de main-d'œuvre (Piché, 2013 : 29).

En effet, la migration par le biais du BUMIDOM repose sur l'intention ou le projet de répondre à une demande spécifique de main-d'œuvre. Les

participant.es au BUMIDOM sont considéré.es comme une main-d'œuvre vive et disponible, exemptée de démarche administrative et d'immigration. De ce fait, ils sont à même d'occuper rapidement les emplois délaissés par les Français.es du continent qui auraient accédé à des emplois plus valorisés compte tenu de leur ascension professionnelle et sociale structurelle. Il s'agit d'une hypothèse confirmée par Constant qui note que le BUMIDOM, en organisant la migration, se serait partiellement chargé du placement de la main-d'œuvre, dans des emplois subalternes d'employé.es, d'ouvrier.es ou de personnel de services, notamment dans les services de l'Assistance publique (Constant, 1987 : 15).

Nous notons que les analyses de Sassen révèlent que dans le processus de reconfiguration de la production industrielle, les postes à bas salaires seraient essentiellement occupés par des travailleur.euses non syndiqué.es, des immigrant.es ou des femmes issues de minorités (Piché, 2013 : 29). Il y aurait donc une différence d'accès à certaines ressources et certaines situations. En l'occurrence, la particularité de cette migration tiendrait en partie du fait qu'elle concrétiserait l'évolution des pouvoirs publics face au développement des départements d'Amérique (Constant : 1987, 9-10). C'est en ce sens que le projet migratoire devient un objectif officiel : la migration est présentée comme une solution au problème démographique antillais et un préalable au développement des îles. Le problème démographique dont il est question d'une forte croissance de la population qui, jadis avantageuse pour la main-d'œuvre en période de traite esclavagiste, s'est avérée par la suite problématique pour l'État providence. Pour Anselin, avec ce projet migratoire, il s'agit surtout, dans un contexte international marqué par l'émergence des idées révolutionnaires et d'émancipation nationale, d'éloigner les jeunes forces vives et d'éviter les tensions sociopolitiques entre la mère patrie et les territoires d'outre-mer (Anselin, 1990). Dans cette logique, l'option migratoire se veut donc une formule gagnante pour l'État. La migration serait à la fois une chance de résorption du problème démographique et du sous-emploi des sociétés de départ, une solution partielle à l'insuffisance de la main-d'œuvre en métropole et garant de la stabilité politique aux Antilles (Constant, 1987 : p.9-10).

Souvent confondue avec l'immigration étrangère, on ne peut faire abstraction du fait que la migration rattachée au BUMIDOM concerne des « nationaux de couleur » et une insertion socioprofessionnelle spécifique (Constant : 1987, 9-10). À la différence des personnes immigrantes étrangères, ces Français.es d'outre-mer ont accès aux emplois de la fonction publique, des postes de fonctionnaires qui leur vaudront des décennies plus tard les stéréotypes dont ils auront depuis hérité. Car en effet, si de prime abord on pourrait se targuer de telles « opportunités » d'emploi, il importe de garder en tête que, d'une part, elles ne correspondaient souvent pas à la volonté ou au projet professionnel motivant la migration, et que, d'autre part, il s'agissait d'emploi très peu valorisé au sein de la fonction publique (postier.e, coursier.e, femme de ménage, etc.) ; des emplois délaissés par les français.es de l'hexagone dont le niveau de vie tendait à augmenter.

C'est pourquoi il importe de garder en mémoire que même si les migrations antillaises ont longtemps été assimilées à une mobilité géographique interne au territoire national, elles sont en fait les parties prenantes d'un système de relations complexes qui empruntent à celles qui existent entre le Nord et le Sud, mais aussi au sein d'un État unitaire, entre le pouvoir central et les collectivités territoriales. La migration Antilles-France implique la dialectique de la négation du pluralisme culturel et de la reconnaissance du droit à la différence. L'histoire du BUMIDOM, c'est aussi l'histoire d'une solidification des tensions entre l'intégration nationale et la discrimination normative (Domenach et Picouet, 1992 : 80).

Pour paraphraser Piché, les migrations issues des anciennes colonies sont à considérer dans les spécificités qui leur sont propres, car elles possèdent des caractéristiques spécifiques (Piché, 2013 : 26). En effet, on ne peut faire abstraction du contexte historique, politique et socioéconomique de son apparition ni négliger les modalités de la mise en place et les procédures d'une telle politique. Au-delà du slogan publicitaire et incitatif « l'avenir est ailleurs » qu'on lui connaît, le BUMIDOM a offert un processus migratoire qui renferme de multiples contraintes. Plus qu'une politique migratoire, le projet a eu à répondre à une fonction de politique de population, qui impliquait et nécessitait

certains résultats. Piché se réfère à Simon (2010) qui désigne les migrations issues des anciennes colonies de migrations postcoloniales :

Ces spécificités tiennent autant de l'expérience commune de la colonie que l'expérience continuée de la postcolonie en métropole, marquée par les préjugés ethniques et raciaux et par les discriminations (Simon, 2010 : 362)

De ce que l'on sait, outre le slogan publicitaire qu'on lui connaît, le BUMIDOM promettait un accompagnement et une insertion professionnelle des candidat.es au départ. Ces dernier.es justifiaient d'ailleurs, par le biais d'une lettre explicative leur motivation et projet professionnel une fois en France hexagonale. Aujourd'hui, on retient du BUMIDOM qu'il n'a pas tenu sa promesse — on le verra d'ailleurs avec les orientations des institutions qui lui succéderont. D'après les informations recueillies aux archives du département des îles de Guadeloupe en 2019, les dossiers de candidatures étaient reçus à l'antenne locale du BUMIDOM qui, en apparence, était supposée examiner la viabilité des projets et le cas échéant, organiser le départ et l'orientation une fois en hexagone avec une des antennes du BUMIDOM en France. Au lieu de cela, la répartition des profils d'ultramarins était faite, pour beaucoup, par sexe et dans les centres de formation désignés par le BUMIDOM. Tandis que certains hommes se sont retrouvés, à leur insu, dans des centres de formation pour des métiers physiques ou à l'armée, des femmes qui souhaitaient devenir infirmières ou institutrices — pour ne prendre que ces exemples — se sont retrouvées dans des centres de formation en banlieue parisienne pour acquérir les compétences en vue des maisons qu'elles tiendraient. Pendant plusieurs mois donc, à leur insu, elles apprenaient à être au service de familles hexagonales aisées avant d'être relaxée en plein cœur de Paris. Celles qui avaient plus de chance étaient sélectionnées pendant leur formation par les couples devant qui elles défilaient dans leur centre lors de ce que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de « portes ouvertes ».

Cette illustration démontre que si au premier abord, le BUMIDOM apparaît comme une institution accueillant des projets individuels, qui s'inscrivent dans une démarche volontaire de jeunes à la recherche d'emploi, il a surtout orchestré une émigration de masse, qui plus est malhonnête. En ce sens, l'organisation du BUMIDOM a répondu à des

rapports basés sur des préjugés ethniques, raciaux, mais aussi sur des discriminations. Par son fonctionnement et ses modalités, il a reproduit un système qui s'inscrivait dans la continuité de l'expérience coloniale et esclavagiste.

En situant la migration antillaise vers la France hexagonale dans ses spécificités, il est possible de constater qu'en plus d'une politique migratoire, l'histoire de la migration des départements vers la France, notamment 1963 et 1981, relève une volonté de gérer une catégorie de la population française. La question du BUMIDOM s'apparente finalement à une politique de peuplement. Dans une seconde partie, nous considérons les travaux de Neveu en Sociologie politique des problèmes publics (2015) qui nous permettent de concevoir le BUMIDOM comme une réponse institutionnelle à un problème public. Les éléments théoriques que nous fournit la doctrine néomalthusienne, nous permettra aussi d'interroger les tentatives politiques de contrôle, de domination voire d'évincement des populations antillaises par le déplacement massif des jeunes Ultramarins.

## **II. Un projet politique à l'aune des doctrines démographiques**

### **a. Entre politique migratoire et politique de peuplement**

A priori, la politique migratoire du BUMIDOM semble avoir comme raison le défi de résorption par l'État français du problème de surpopulation des îles ultramarines. Pourtant, quand on considère les travaux de Domenach et Picouet (1992), eux-mêmes issus de l'étude de Pellier de 1995 (annexe : tableau 1 et 2), on constate que les taux d'accroissement naturels des populations Martiniquaises et Guadeloupéennes sont quasi nuls jusqu'aux premières décennies du XXe siècle. En effet, si l'accroissement naturel renvoie à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi les habitants pendant une période donnée, le fait qu'il soit nul les premières décennies du XXe siècle signifie deux choses : tout d'abord que les populations données n'ont pas vu de grands changements entre leur nombre de naissances et leur nombre de décès, et qu'il n'y a pas eu d'explosion démographique au sens où les naissances n'auraient pas augmenté de manière notable. Au lendemain de la Seconde Guerre

mondiale et ce jusqu'aux premières années du BUMIDOM, on note une augmentation progressive de l'accroissement des populations, qui s'explique par une baisse spectaculaire des taux de mortalité en Guadeloupe comme en Martinique, mais pas tant par une augmentation exceptionnelle des naissances. Ceci porte donc à croire que la justification de la politique par une « surpopulation » est douteuse. L'évolution chiffrée des populations des départements d'outre-mer - immigration comprise - conduit inmanquablement à questionner la pertinence d'une telle prise en charge du problème démographique par l'État, mais aussi la variable idéologique dans la gestion gouvernementale de la question migratoire antillaise.

À travers *Sociologie politique des problèmes publics*, Erik Neveu (2015) nous conduit à réfléchir l'historicité des problèmes publics. Il définit à cet égard le concept de « problème public » comme la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique (Neveu, 2015 : 7). Pour l'auteur, une fois saisi par l'appareil politique, certains faits sociaux deviennent des dangers au sens où ils ne sont plus une réalité. Ils s'émancipent de leur dimension factuelle pour devenir un problème ou une réalité problématique qui devra éventuellement être réglée, ou qui doit, dans l'idéal, être modifiée. Dans la démarche qu'il emploie, Neveu s'applique à exposer tout le processus de construction du fait en problème public, en cinq étapes. Ainsi, une fois identifiée (1), la réalité serait cadrée (2), justifiée --- notamment à travers le recours à la science et aux chiffres (3), puis popularisée (4) pour être ultimement appliquée comme politique (5).

Il est intéressant de considérer ces écrits, car Neveu met à disposition des outils qui permettent de voir le BUMIDOM comme une réponse institutionnelle et politique à un ensemble de prétendus problèmes publics. La politique migratoire française est apparue comme une réponse à une croissance démographique a priori effrénée. Elle a pris la forme d'une solution aux conditions économiques et sociales déplorable aux Antilles, entraînant un soulèvement politique graduel. Elle serait en somme la résultante d'un produit de problèmes construits, au point où on pourrait réellement questionner l'effectivité de cesdits problèmes.



À cet égard, pour Giraud et coll. (2009), dans un contexte d'effondrement des économies de plantation antillaise :

Il s'agissait pour le pouvoir politique de tenter, en jouant de l'émigration comme d'une soupape de sécurité, de faire baisser les fortes tensions qui s'exerçaient sur un marché local de l'emploi d'autant plus tendu que la croissance démographique restait forte aux Antilles, et par là peut-être de contenir l'effervescence sociale qui s'en était suivi dans ces départements. Et ce d'autant que, au même moment, le récent triomphe de la révolution castriste à Cuba, l'imminence de l'indépendance de l'Algérie, l'aboutissement du procès de décolonisation dans l'empire africain de la France, et localement l'émergence de premières organisations indépendantistes aux Antilles venaient menacer l'ordre postcolonial dans les départements français d'Amérique » (Giraud et coll., 2009 : 178).

Il semblerait alors que la migration du BUMIDOM remplisse la fonction de garantir une main-d'œuvre prédéfinie, mais pas seulement ; car si on prend également le contexte sociopolitique de sa mise en place, on pourrait attribuer au BUMIDOM une intention d'intégrer, d'assimiler, voire d'assujettir les populations antillaises considérées comme récalcitrantes. Dans cette optique, la migration organisée permettrait d'établir un ordre et de diluer la protestation et l'émergence des idées révolutionnaires. À cet effet, le rôle du BUMIDOM comme institution aura été d'encadrer et de structurer les comportements individuels des migrant.es à travers leurs « nouveaux » rôles, dans la société d'accueil. Une société qui, par définition, serait en opposition avec un monde rural traditionnel. D'ailleurs, on comprend implicitement avec les écrits d'Alain Anselin (1990) que la vision fonctionnaliste serait intégrée ou intégrable hors BUMIDOM. Les structures seraient mises en place avant même le fait migratoire, et « [ces structures rurales ne se désintègreraient pas au profit d'un nouveau mode de production, mais de la constitution de gisements de main-d'œuvre. Ainsi l'accroissement de la population en Martinique et en Guadeloupe n'en serait pas le moteur, mais la matière d'émigration » (Zucker, 1973 : 1). Cette idée on la trouve chez Giraud et Coll. pour qui :

La politique française de l'immigration antillaise remplit bien une fonction de régulation politique des sociétés de départ quand elle s'enferme, officiellement, dans la rhétorique républicaine de la solidarité nationale et des grands équilibres économiques (Giraud et Coll., 2009 : 178).

La rhétorique républicaine tenue par l'État laisse à interroger, d'une part l'idée d'insoutenabilité démographique de l'époque d'une part, mais aussi le prétexte d'une situation dite précaire en tant que justification du départ des jeunes, d'autre part. On en vient finalement à se questionner sur la situation de la jeune main-d'œuvre et jusqu'à quel point elle se voulait critique. De même, il est aussi possible de s'interroger sur l'idée d'avenir impossible au sein des départements français d'outre-mer, et jusqu'à quel point l'avenir des Ultramarin.es était compromis et nécessitait un tel déchirement social et familial.

Si on garde à l'esprit que la politique se déploie dans un contexte post voire néocolonial et donc dans un rapport étroit de domination, on pourrait finalement se demander si les difficultés d'accès à certaines ressources et situations, telles que les auraient vécues les Ultramarin.es en métropole, ne seraient tout simplement pas le fruit d'une situation planifiée, résultant d'un problème en réalité inexistant. Dans ce cas, la migration aurait causé ou actionné un certain nombre d'inégalités jusqu'alors fictives. À ce titre, rappelons que l'allègement démographique des îles par la migration n'a pas conduit à une amélioration des chiffres du chômage. Il n'a pas non plus été bénéfique à la croissance ou au développement des îles.

En somme, l'apport de Neveu et l'idée de construction du problème social par le politique interrogent une volonté sous-jacente de contrôle, de domination voire d'évincement des populations antillaises par le déplacement massif des jeunes Ultramarin.es. L'émigration s'est imposée comme une nécessité et, pour Françoise Vergès, il est clair que le but des politiques de populations, à l'instar de l'émigration ou du contrôle des naissances, n'était pas de contribuer à l'émancipation d'une société qui avait été esclavagiste et coloniale, mais de faciliter l'entrée dans une modernité assimilatrice (Vergès, 2017 : 142). Elle est catégorique : « la métaphore de l'encombrement démographique devint un formidable

outil pour forger une association spontanée et émotionnelle entre natalité et misère » (Vergès, 2017 : 142).

### **b. Influence des doctrines (néo)malthusiennes**

Nous avons tenté jusqu'ici de situer les spécificités de la politique migratoire encadrée par le BUMIDOM. Tant par ses déclinaisons que ses orientations, la migration des ultramarins vers la France hexagonale s'observe comme une migration à la fois infranationale, avec les réalités d'un rapport nord-sud. Il a également été question d'inscrire l'expérience migratoire dans une macrostructure, composée d'un environnement social, politique, mais aussi économique, tout en gardant en tête l'existence d'un héritage postcolonial.

Outre cela, il s'avère que la théorie nous offre plusieurs éléments permettant d'interpréter ou, en tout cas, de tenter de saisir certaines logiques de mise en place de la politique. Dans la prochaine section, nous tâcherons de voir en quoi le BUMIDOM, dans sa conceptualisation et sa mise en place, a pu être influencé par le contrôle démographique que l'on retrouve chez les théories malthusiennes et néomalthusiennes. Pour y parvenir, nous partirons ainsi des travaux de Malthus pour en venir aux apports de la doctrine néomalthusienne à proprement dit.

Pour l'économiste et pasteur Malthus, le principal obstacle au bonheur des hommes tient en l'existence d'une loi, qu'on dirait naturelle, qui est celle de la multiplication. Ce principe inévitable de reproduction, accentué par le désir et la passion, est confronté à une nature, au sens de moyens de subsistance, que l'auteur qualifie d'avare, car incapable de répondre aux besoins de la population (Vidal, 1994 : 49). Son raisonnement s'établit donc à partir de deux postulats exprimés en ces mots : « [...] la nourriture est nécessaire à l'existence de l'homme [...] la passion réciproque entre les sexes est une nécessité, et restera à peu près ce qu'elle est à présent » (Malthus, 1980 : 24). Malthus exprime son inquiétude, et il renvoie aux limites que rencontre l'élan procréateur des hommes face à la progression moindre des moyens de subsistance (Vidal, 1994). Selon lui, « Le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus grand que le pouvoir qu'a la terre de produire la subsistance de l'homme », et on ne peut

s'ériger contre cette loi. D'ailleurs, les lois universelles de population sont affaires réelles pour l'auteur qui en fait un criant constat :

Si elle n'est pas freinée, la population s'accroît en progression géométrique. Les subsistances ne s'accroissent qu'en progression arithmétique [...] Les effets de ces deux pouvoirs inégaux doivent être maintenus en équilibre par le moyen de cette loi de la nature qui fait de la nourriture une nécessité vitale pour l'homme. (Malthus, 1798)

L'augmentation effrénée du nombre d'hommes amorce une course inévitable vers la déchéance humaine. Selon Malthus, l'histoire témoigne du fait que l'équilibre entre population et moyens de subsistance n'a jusqu'ici été que le produit de freins répressifs ou régulateurs externes tels que les famines, disettes ou les guerres (Diop et Marcoux, 2014). Pour éviter de tels avènements, l'auteur soumet l'idée d'un obstacle préventif : « la contrainte morale ». Malthus préconise un contrôle des naissances, car si la « croissance des effectifs peut être une conséquence de la prospérité (au sens du développement), parfois cette croissance démographique freine la postérité et, dans le plus mauvais cas, elle y met un terme » (Petersen, 1980 :35.) Au banquet de la nature, les places sont limitées et il importe de restreindre le produit des élans de passion des Hommes pour le bien commun. En fin de quoi, Malthus se comprend comme ennemi du vice et prône le recul de l'âge du mariage, l'abstinence de relations sexuelles hors mariage (Diop et Marcoux, 2014).

Dans cet Essai, qui vaudra finalement à Malthus (1798) d'être incontournable en démographie sociale, l'auteur aspire à combattre vice et misère (Vilquin, 1998 : 95). Il se donne pour objectif de « faire reposer le bonheur des sociétés humaines sur des fondations solides, et de faire accéder les classes inférieures à un état plus heureux que celui auquel les ont réduits les nations les plus civilisées » (Petersen, 1980 : 50 ; Zinke, 1942). Pour l'auteur, le but de l'économie et du gouvernement est d'améliorer le sort de l'humanité (Petersen, 1980 : 35). En faisant état d'une dimension morale qui semblerait-il est particulièrement présente dans l'œuvre de Malthus, Éric Vilquin (1998) offre une relecture originale, permettant d'une certaine manière une interprétation singulière, distincte des écrits de Malthus. Il tire la conclusion que si l'œuvre de

Malthus constitue un incontournable dans la conception d'un rapport positif entre croissance démographique et appauvrissement, les travaux de l'auteur restent des plus controversés. À cet égard, nombreux sont les auteurs, notamment dans la littérature francophone (Vialatoux, 1959 ; Vidal, 1994) à avoir considéré, que ce soit pour s'en inspirer ou s'en distancer, la pensée de l'auteur que certains qualifient premier anti-malthusien (Petersen, 1980). Pour sa part, Petersen se prend à qualifier Malthus d'anti-malthusien, car dès son vivant, plusieurs auteurs généralisent la doctrine peu ou mal comprise du pasteur, se distançant finalement de ce que l'on définirait de « malthusianisme ». À travers son livre, *Illustration et preuve du principe de population*, Francis Place (1822) prône l'adoption de procédés anticonceptionnels et d'hygiène intime pour lutter contre la surpopulation. Il s'éloigne définitivement de l'idée originelle de Malthus en écartant la « contrainte morale », propre au néomalthusianisme.

Avec la formation d'un néomalthusianisme, on s'écarte donc du pessimisme attiré et présumé de l'économiste Malthus. Cette nouvelle orientation vise l'amélioration de l'humanité par le moyen de la « procréation consciente » (Vidal, 1994 : 54). Pour Annie Vidal (1994), « le néomalthusianisme c'est Malthus, sans la contrainte morale associée à la volonté d'expliquer le fonctionnement de la société de proposer les modalités de sa transformation [...] ». Les idées de Malthus demeureront une sorte de catalyseur pour une réflexion théorique sur les questions de population et de développement (Marcoux, 1998 : 174).

André Lux (1998) concentre au nombre de trois, les postulats de la doctrine néomalthusienne. Premièrement, le principe de population est une loi biologique qui sous-tend toutes les sciences sociales ; deuxièmement, la surpopulation est la principale, sinon unique responsable de tous les maux qui affectent l'individu et la société ; troisièmement le néomalthusianisme est l'unique remède à tous ces maux (Diop et Marcoux, 2014 ; Lux, 1998). En l'occurrence, elle est une condition sine qua non du progrès et du bien-être, logique que l'on retrouvera ultérieurement chez les adeptes du dividende démographique.

Finalement, cette doctrine se prolifère rapidement avec Georges et Charles Robert Drysdale en Angleterre et Paul Robin en France (Diop et Marcoux, 2014). De Malthus cependant, on garde la loi de la population et l'idée de restriction, même si les moyens utilisés et la vision de la société sont radicalement différents. Avec le néomalthusianisme, on introduit la promotion et la divulgation des moyens de prévenir la conception (Vidal, 1994) ; ce que Malthus n'encourageait pas forcément.

La grande majorité des contributions après Malthus insiste sur une croissance démographique néfaste au développement, mettant beaucoup l'accent sur les enjeux d'insoutenabilité de la surpopulation. Le schisme entre pays en transition démographique et pays en « attente » est révélateur ; la croissance de la population se bute à la contrainte des subsistances dans les pays les moins avancés. Les faits prouvent qu'une croissance démographique rapide entraîne des rendements de travail décroissants et se conclut par une crise de subsistance (Komlos, 1996 : 617 ; Schofield, 1983 : 265-291 ; Lee, 1985 : 635-660 ; McKeown, 1976). Au vu des rations alimentaires trop faibles, les pays dits pauvres, ne parviennent pas à sortir du sous-développement en raison d'une épargne et d'une productivité de travail insuffisante. Le phénomène nous renvoie à la trappe malthusienne (ou piège malthusien) de Harvey Leibenstein (1798) qui contraint la population d'atteindre une limite imposée par les contraintes, en ressource et en capital, de la structure économique dans laquelle elle est plongée (Komlos, 1996 : 618). De là émerge une nécessité de contrôler la croissance démographique qui se renforce, au détriment de l'intégrité des peuples, de leur culture, et de leur identité.

L'implémentation de la politique migratoire et plus spécifiquement la mise en place du BUMIDOM comme instrument de cette dernière laisse à l'individu et plus largement la gestion du nombre comme un enjeu politique. La politique du BUMIDOM marque un moment décisif dans l'histoire de l'émigration des Départements d'Outre-mer dans la mesure où elle renvoie à une intervention inédite de l'État dans la migration. Derrière une réponse à un problème prétendument public que serait la surpopulation des îles, le BUMIDOM répond à une logique de contrôle, de domination et d'évincement des populations. En encadrant le départ des jeunes, la politique occasionne de nombreuses modifications sur les

structures démographiques et sociales. Elle soulève en effet des enjeux démographiques, car en absence de jeunes, la population ne peut se renouveler aisément. En absence de forces vives, elle ne peut non plus être créative et actrice de son développement économique et social. On parle également d'évincement, car en absence de jeunes, c'est toute la liberté d'expression et politique des jeunes indépendantistes de l'époque qu'on tente de faire taire. Les réflexions néomalthusiennes, au service du politique viennent appuyer quête de pouvoir et désir de contrôle. Stimuler, encourager et encadrer l'émigration revient à contrôler le futur des îles, mais pas seulement. Car au nom du développement la France a mis en place des mesures dérogatoire et contradictoire de sa politique. C'est finalement la réalité d'un double discours politique de l'État français que le BUMIDOM met en exergue. Puisque si dans les Antilles, le développement passe par l'équilibre de la population via l'émigration, à ce même temps, le développement de la France hexagonale passe par l'encouragement des naissances. Des discours et orientations politiques en totale opposition au sein de la même nation.

## Conclusion

Aujourd'hui encore, le BUMIDOM reste dans les mémoires comme une institution mal aimée et une expérience fort déshonorante (Pattieu, 2016). L'institution renvoie aux conditions économiques et sociales des jeunes - et plus largement de leurs familles - qui ont causé le départ vers l'hexagone. Elle ramène également aux souvenirs douloureux de l'aller, sans la certitude du retour, des départs hâtifs et des au revoir précipités devenus parfois des adieux, mais aussi des blessures liées à la violence de l'éloignement, à la différence et au choc culturel. Beaucoup de familles antillaises ont caché le départ de leurs proches, et un grand nombre de bumidomien.nes n'assument pas leur histoire et les difficultés rencontrées auprès de leurs parents et ami.es resté.es sur l'île ou vis-à-vis de leurs enfants, Français.es né.es en métropole<sup>3</sup>. Force est de constater que plus de quatre décennies après l'arrêt de ses activités, le BUMIDOM fait encore l'objet de rancœurs inavouées, générées par un lourd héritage

---

<sup>3</sup> Cf Curtius, 2010 et Beaugendre et coll. 2016

esclavagiste et une situation coloniale qui n'a fait qu'enkyster une mémoire collective honteuse (Lirus-Galap, 2016 : 32).

Une mémoire collective honteuse, mais aussi révoltée, car une analyse a posteriori du BUMIDOM laisse entrevoir une tentative de contrôle de domination voire d'évincement des populations. Et pour cause, les prétextes justifiant la politique pourraient s'avérer infondés. Une politique antinataliste aux faux airs de politiques migratoires serait ce qu'on pourrait dénoncer de la démarche. Car, au même moment où l'hexagone encourageait la natalité pour le repeuplement d'une France d'après-guerre, ne voyait-il pas qu'elle pillait les outremer de leurs forces vives ? Il se pourrait bel et bien que le néomalthusianisme, mais aussi l'eugénisme soient des doctrines qui auraient influencées ses choix en matière de politiques démographiques, doctrines que l'on pourrait d'ailleurs retrouver dans le choix de cette même France à encourager l'avortement et la contraception dans les départements d'outre-mer alors même qu'elles les interdisaient et criminalisaient en France hexagonale (Vergès, 2017).

Ces croyances et principes doctrinaux ne sauraient rester sans conséquence sur l'avenir individuel et collectif des départements d'outre-mer qui des décennies plus tard, évoquent l'idée d'un « génocide par substitution ».

Julie Lirus-Galap dans *L'entrecroisement des mondes : de la Caraïbe à la France* a été l'une des premières à s'attaquer de façon résolument interdisciplinaire à l'étude jusqu'alors très méconnue de l'histoire contemporaine des migrations antillaises et réunionnaises en métropole (2016, 1). Elle a su aborder un problème clé, à savoir la complexité et la difficulté à vivre le métissage culturel qui caractérise l'histoire et le présent des Antilles françaises et de la Réunion. Ce métissage serait issu d'une double souffrance, celle de l'histoire vécue dans les îles par les descendant.es d'esclaves, puis celle du choc culturel issu de la transplantation en France métropolitaine. Au final, l'histoire de la migration antillaise renvoie finalement à questionner l'identité multiple et complexe de ces citoyen.nes français.es pas comme les autres, confronté.es à une altérité, une différence parfois violente. Aux travaux de Julie Lirus-Galap, on pourrait finalement y associer la littérature



concernant l'apparition, le renouvellement ou l'accentuation des inégalités dans le parcours migratoire.

## Bibliographie

CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1964). Aspirations, images guides et transformations sociales. In : *Revue française de sociologie*, 5-2. pp. 180-192

CHOSSUDOVSKY, Michel (2004). *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial*. Éditions Écosociété 384p.

CONDON, Stéphanie (2008). Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises. *Travail, genre et sociétés*, n° 20(2), 67-86.

CONSTANT, Fred (1987). La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987. In : *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n° 3, 4ème trimestre. Les Antillais en Europe. pp. 9-30

DANICAN, Malika Antonia (2017). « Entre acceptabilité et rejet du dividende démographique au Burkina Faso : ce que nous révèle la politique nationale de population sur les enjeux démographiques » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politique.

DIOP, Aladj Madior, MARCOUX, Richard. (2014). De la conception néomalthusienne du « discours de Dakar » de Sarkozy. Note de recherche. *African Population Studies* Vol. 28, No. 3. 9p

DOMENACH, Hervé et PICOUET Michel (1992). *La dimension migratoire des Antilles* Collection Caraïbe = Amérique latine. Paris, Économica. 256p.

GALLAND, Olivier et LEMEL Yannick (2018). *Sociologie des inégalités*. Paris, A. Collin. 347p.

GIRAUD, Michel, DUBOST Isabelle, CALMONT André, DANIEL Justin, DESTOUCHES Didier et MILIA--- MARIE-LUCE MONIQUE, (2009). « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes & migrations*. En ligne, 1278.

GLISSANT, Edouard (1981). *Le discours antillais*. Édition du Seuil. 504p.

HADDAD, Marine (2018). Migration DOM-métropole des années 1960 à nos jours : itinéraires d'une minorité française. Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, École doctorale de science Po. Paris

HADDAD, Marine (2018). L'effet d'une politique d'État sur les migrations DOM-métropole. *Les enseignements des recensements de 1962 à 1999*. Population, vol. 73(2), 191-224

KOMLOS, John. (1996). Penser la révolution industrielle. In : *Histoire, économie et société*, 15<sup>e</sup> année, n° 4. pp. 615-629

LEE E., 1966, "A theory of migration", Demography, 3(1), p. 47-57

LIRUS-GALAP, Julie (2016). *L'entrecroisement des mondes : de la Caraïbe à la France*. Karthala, 195p.

LIZOTTE, Mathieu (2019). « Olivier GALLAND et Yannick LEMEL, *Sociologie des inégalités* », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 57-2 |

MALTHUS, Thomas Robert. (1992). *Essai sur le principe de population*, Paris Flammarion, 2 tomes, 480 p. et 436 p.

MARCOUX, Richard. (1998). « Thomas R. Malthus et son Essai sur le principe de population, 200 ans plus tard » *Cahier québécois de démographie*. 27(2) : 180-188.

PICHÉ, Victor (ed. 2013). *Les Théories de la migration* Paris : INED Collection : Les Manuels, série et textes fondamentaux 536p.

PATTIEU, Sylvain, (2016). « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, 116(4), p. 81-113

ROULLEAU-BERGER, Laurence (2011). « Repenser la question migratoire : migrations, inégalités multisituées et individuation », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines

SAFI, Mirna (2006). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation. *Revue française de sociologie*, vol. 47(1), 3-48

SJAASTAD L.A., 1962, "The costs and returns of human migration", *Journal of Political Economy*, 70(5, partie 2), p. 80-93.

STOUFFER S., 1940, "Intervening opportunities: a theory relating mobility and distance", *American Sociological Review*, 5(6), p. 845-867.

VERGÈS, Françoise (2017). *Le Ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Paris, Albin Michel, 230 p.

VIDAL, Annie (1994). *La pensée démographique : Doctrines théories et politiques de populations*. Coll. Économie e plus. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, (PUG).139 p.

VILQUIN, Éric (1998). « Les valeurs morales de Malthus » *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 27, no2, automne 1998, p. 181-198

WILKINSON, Richard et Pickett, Kate (2013). *L'égalité c'est mieux : pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés*. Éditions Écosociété 378p.

ZUCKER Elisabeth (1973). Anselin Alain ---- *L'émigration antillaise en France*. In : *Population*, 28<sup>e</sup> année, n°2

## Annexes

**Tableau 1 :**  
**Évolution du mouvement naturel de la population en Guadeloupe**  
**et en Martinique de 1834 à 1930**

<i>Années</i>	<i>Guadeloupe</i>			<i>Martinique</i>		
	<b>Nombre annuel moyen</b>		<b>Excédent naturel/ moyenne annuelle</b>	<b>Nombre annuel moyen</b>		<b>Excédent naturel/ moyenne annuelle</b>
	<b>Naissances</b>	<b>Décès</b>		<b>Naissances</b>	<b>Décès</b>	
<i>1834-1839</i>	3 115	2 950	+ 165	3 701	3 492	+ 209
<i>1840-1847</i>	3 746	4 024	- 278	—	—	—
<i>1849-1852</i>	4 013	4 142	- 129	4 079	3 616	+ 463
<i>1853-1856</i>	4 120	3 784	+ 336	—	—	—
<i>1857-1861</i>	4 148	3 702	+ 446	4 751	5 056	- 305
<i>1862-1866</i>	3 775	5 118	- 1 343	4 725	4 436	+ 289
<i>1867-1871</i>	3 945	3 932	+ 13	4 794	4 196	+ 598
<i>1872-1876</i>	4 215	3 712	+ 503	5 350	4 312	+ 1 038
<i>1877-1881</i>	4 361	5 003	- 642	5 493	4 632	+ 861
<i>1882-1885</i>	4 022	3 990	+ 32	5 482	5 004	+ 478
<i>1886-1889</i>	4 215	4 107	+ 108	5 212	5 158	+ 54
<i>1800-1894</i>	3 946	3 460	+ 486	—	—	—
<i>1895-1899</i>	3 965	3 474	+ 491	—	—	—
<i>1900-1904</i>	3 925	3 929	- 4	—	—	—
-----						
<i>1911</i>	—	—	—	5 227	3 340	+ 1 887
-----						
<i>1920-1924</i>	—	—	—	5 203	3 367	+ 1 836
<i>1925-1930</i>	—	—	—	5 636	3 835	+ 1 801

*Source* : Pellier (J.), 1955, page 29.

**Tableau 2 :**  
**Mouvement naturel des populations de 1931 à 196**

<i>Années</i>	<i>Guadeloupe</i>			<i>Martinique</i>		
	Nombre annuel moyen		Excédent naturel moyenne annuelle	Nombre annuel moyen		Excédent naturel moyenne annuelle
	Naissances	Décès		Naissances	Décès	
<b>1931</b>	3 899	2 722	+1 177	5 517	4 066	+1 151
<b>1932</b>	5 272	4 185	+1 187	5 390	4 230	+1 160
<b>1933</b>	4 833	3 812	+1 021	5 782	4 398	+1 384
<b>1934</b>	5 103	3 070	+2 033	5 872	3 589	+2 283
<b>1935</b>	5 095	3 068	+2 027	6 186	3 365	+2 821
<b>1936</b>	5 165	2 906	+2 259	6 147	3 289	+2 858
<b>1937</b>	5 156	3 173	+2 013	5 892	3 571	+2 321
<b>1938</b>	5 009	3 155	+1 854	5 925	3 502	+2 423
<b>1939</b>	5 456	3 145	+2 311	6 143	3 897	+2 246
<b>1940</b>	5 603	3 341	+2 262	6 048	3 902	+2 146
<b>1941</b>	5 462	3 077	+2 385	5 963	3 723	+2 240
<b>1942</b>	5 774	3 543	+2 231	6 190	4 697	+1 493
<b>1943</b>	5 262	4 254	+1 008	5 873	5 592	- 119
<b>1944</b>	6 252	3 247	+3 005	6 469	4 188	+2 281
<b>1945</b>	6 894	2 999	+3 895	7 385	3 298	+4 087
<b>1946</b>	6 730	3 209	+3 521	7 283	4 290	+2 993
<b>1947</b>	7 006	3 362	+3 644	7 149	4 525	+2 614
<b>1948</b>	7 370	3 333	+4 037	7 647	4 070	+3 577
<b>1949</b>	8 036	2 880	+5 156	8 039	3 712	+4 327
<b>1950</b>	7 702	2 934	+4 768	8 420	2 987	+5 433
<b>1951</b>	8 319	2 893	+5 426	8 750	3 356	+5 394
<b>1952</b>	8 463	3 221	+5 242	8 712	3 193	+5 519
<b>1953</b>	8 720	2 879	+5 841	9 409	2 455	+6 954
<b>1954</b>	8 941	2 648	+6 293	9 556	2 499	+7 059
<b>1955</b>	9 506	2 769	+6 737	9 770	2 660	+7 110
<b>1956</b>	9 648	2 449	+7 199	10 146	2 529	+7 617
<b>1957</b>	9 401	2 852	+6 549	10 502	2 533	+7 969
<b>1958</b>	9 864	2 469	+7 395	10 295	2 754	+7 541
<b>1959</b>	9 815	2 359	+7 456	10 435	2 347	+8 088
<b>1960</b>	10 479	2 657	+7 822	10 661	2 678	+7 933
<b>1961</b>	10 047	2 367	+7 680	10 573	2 289	+8 284
<b>1962</b>	10 890	2 348	+8 452	10 664	2 546	+8 118
<b>1963</b>	10 712	2 400	+8 312	10 467	2 520	+7 945
<b>1964</b>	10 424	2 345	+8 079	10 338	2 523	+7 815
<b>1965</b>	10 605	2 558	+8 055	10 747	2 389	+8 358
<b>1966</b>	10 879	2 497	+8 382	10 094	2 435	+7 659
<b>1967</b>	10 116	2 581	+7 535	9 877	2 377	+7 500

Source : Encyclopédie antillaise, Rifaux (F.), 1973.